

PISTE LONGUE DE L'AÉROPORT DE MAYOTTE

Concertation de suivi post-débat public jusqu'à l'enquête publique

CONSULTATION DU PUBLIC DU 2 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2025

QUESTIONS & RÉPONSES (N°4)

Question

Date : lundi 22 septembre 2025
Nom : SAHIMI
Prénom : Suwayede
Localité de résidence : Ouangani

J'ai l'impression que la présentation est à charge contre l'aéroport existant. Je ne vois pas l'impact foncier dans le coût du projet. Est-ce que le foncier est maîtrisé ?

Réponse du maître d'ouvrage

Les études de comparaison des sites ont pris en compte la problématique foncière et agricole qui est importante pour les deux sites d'implantation (emprises de la plateforme aéroportuaire et zones d'extraction et de transport de matériaux) : le projet consommera davantage d'espaces terrestres sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji (285 hectares contre 97 pour le site de Pamandzi).

Les coûts de projet incluent ces acquisitions foncières. Le processus d'achat des terrains sera engagé dès la fin de cette année. Le calendrier de projet prévoit ainsi :

- du 2 septembre au 3 octobre 2025 : consultation du public ;
 - au 4^e trimestre 2025 : bilan de la concertation continue post-débat public un mois après la clôture de la consultation du public puis, dans les deux mois, une décision ministérielle décidant du principe et des conditions de poursuite du projet ;
 - fin 2025 : début du processus d'acquisitions foncières nécessaires au projet ;
 - en 2026 : procédures d'autorisations administratives et poursuite des acquisitions foncières ;
 - en 2027 : lancement des travaux.
-